

drir l'action du clergé dans l'éducation de la jeunesse, alors que c'est lui qui, depuis l'école de hameau jusqu'à la grande Université Laval, l'a créée avec ses deniers et soutenue de ses soins. On veut y faire prévaloir une bureaucratie, qui s'efforce d'imiter celle d'Europe avec une inexpérience naïve.

En un mot c'est la même situation que celle de la Belgique en 1842.

“ Au Canada on trouve également les mêmes divergences d'appréciations entre les catholiques sur l'origine et la portée de ce travail, la même funeste alliance de *libéraux* que nous voulons croire catholiques sincères, avec des hommes dont la violente hostilité à l'Eglise est connue. Aussi nous ne saurions trop recommander à nos amis du Canada d'étudier l'histoire de la Belgique et l'évolution de son *parti libéral*; ils y verront, projeté comme dans un miroir, le péril qui s'avance sur eux. ”
Les sociétés secrètes et la société, vol. 3. p. 562.)

Lorsque cette première compagnie sera terminée, on en commencera probablement une autre en faveur de l'Union législative fédérale, dont il a déjà été question lors des débats sur la Confédération. Ce régime politique entraînerait la suppression des gouvernements locaux de chaque province, et mettrait entre les mains du gouvernement fédéral les intérêts particuliers des provinces. Alors il n'y aurait plus qu'un gouvernement unique contrôlant tout: l'éducation, les institutions religieuses, civiles et municipales. On comprend facilement que ce changement serait désastreux pour la Province de Québec, un coup mortel porté à la nationalité canadienne-française. Quant aux autres provinces, elles ne peuvent avoir d'objections sérieuses à l'Union législative. Ce régime serait plus économique pour elles, et les intérêts de l'élément anglais seraient aussi bien garantis qu'ils le sont actuellement, puisqu'il est dans la proportion de trois contre un, et dans le gouvernement et dans le Parlement fédéral. Ces provinces n'ont pas de Conseil législatif et par conséquent, une haute barrière de moins sur le chemin de l'Union législative. La Province de Québec seule a son Conseil législatif. Elle en a été dotée originairement comme une garantie pour la minorité protestante, et voilà que par un singulier retour des choses humaines, il semble plutôt aujourd'hui destiné à protéger la majorité dans un avenir peut-être pas très éloigné. La minorité ne tient plus à ce rouage créé sur-